

Voici le règlement «parking»

Il y aura bien deux heures de parking gratuites à certains endroits du centre-ville

Après avoir présenté une première mouture voici quinze jours, le collège communal a validé, hier matin, le règlement définitif qui régira le parking payant à Herstal. Les points déjà dévoilés ont été confirmés et des adaptations ont été apportées. Une partie des demandes des commerçants a ainsi été suivie.

S'il doit encore être approuvé par le conseil communal, voici le détail, zone par zone, de ce règlement qui sera d'application dès le lundi 6 janvier, tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, de 9 à 18h. La redevance sera de 25 € en cas d'infraction.

Après des mois de négociations entre la Ville et Besix Park, voici donc le détail du stationnement payant dans le centre de Herstal. Un règlement « pour lequel nous avons porté beaucoup d'attention aux différents cas imaginés », assure Frédéric Daerden.

– **La zone rouge** soit la rue Laixheau (à partir de l'ancien Aldi vers la place), les places Jean Jaurès et Camille Lemonnier et 12 places sur le parking de la piscine. Pour assurer une rotation maximale, on pourra s'y garer gratuitement durant 15 minutes et y rester au maximum une heure de plus pour 0,5 euro la demi-heure et 1,2 euro l'heure.

– **Le parking Browning** (rue Fauvieux). Si 60 places seront réservées au personnel communal, les 100 autres seront en partie payantes. Les deux premières heures seront ainsi gratuites. Au-delà, le tarif sera de 4 euros, qu'on y reste trois heures ou la journée. Des abonnements seront également disponibles au prix de 30 euros le mois, ou 300 euros l'année pour l'abonnement 5 jours/semaine et de 40 euros le mois ou 400 euros/l'année pour l'illimité.

– **Le parking de la piscine.** En dehors des 12 places en zone rouge, les

100 autres seront gratuites durant deux heures. Ensuite, ça sera 4 euros la demi-journée.

– **La zone orange** s'étendra du carrefour Marexhe jusqu'aux environs de la place Licour. Elle comprendra aussi la rue des Mineurs et le quartier de la clinique André Renard. Le premier quart d'heure sera gratuit, avec possibilité de rester au maximum deux heures au tarif d'1 euro pour une heure et 2,2 euros pour les deux heures. « Pour cette zone, nous n'avons pas obtenu l'allongement de la gratuité à 30 minutes », précise Frédéric Daerden.

– **La zone bleue.** Elle comprendra toutes les autres voiries dans un périmètre compris entre la place Coronmeuse et le 12è de ligne d'une part, et le boulevard et la crèche d'autre part. Là, on ne pourra y rester que deux heures au maximum, mais gratuitement.

– **La carte riverain.** La première carte d'un ménage sera offerte par la Ville. La seconde reviendra à 80 euros et la 3e à 250 euros. Une partie des demandes des commerçants a été entendue, puisqu'elle sera valable en zone orange, bleue et sur le parking de la piscine.

– **Les abonnements.** Pour les professions libérales, personnes phy-



Le collège communal a validé, hier matin, le règlement définitif du stationnement payant.

■ DR

ZONE ROUGE : ON POURRA S'Y GARER GRATUITEMENT DURANT 15 MINUTES

siques ou morales, sociétés ou commerçants dont le siège est établi dans le centre de Herstal, le 1er abonnement sera de 80 euros et les autres à 250. Pour toutes les autres personnes, le prix sera de 250 euros. Ils seront valables aux mêmes endroits que la carte riverain. Pour tous les autres, l'abon-

ZONE BLEUE : DEUX HEURES AU MAXIMUM, MAIS GRATUITEMENT

nement sera de 250 euros. – **Les commerçants.** Ceux qui le souhaitent pourront prendre en charge une partie du ticket parking de leurs clients. Les commerces participants recevront une subvention annuelle de 250 euros. Un comité de suivi sera chargé d'évaluer régulièrement ce règle-

LES COMMERÇANTS POURRONT PRENDRE EN CHARGE UNE PARTIE DU TICKET

ment et de l'adapter si nécessaire. Notons, enfin, que la Ville a obtenu de Besix Park une augmentation du pourcentage qu'elle touchera sur les bénéfices nets. Ce pourcentage passera de 3 à 9%. L'argent sera réinvesti dans la mobilité. ■

AURÉLIE DRION

RÉACTION

Les commerçants sont frustrés par la décision

Si certaines de leurs demandes ont reçu (partiellement) une réponse favorable, les commerçants sont très frustrés. « Ils ont juste obtenu des cacahuètes de la part de Besix Park », s'énerve Sébastien Dumoulin. « On réclamait 30 minutes gratuites en zone orange parce que 15 minutes, c'est trop peu pour nos clients garés loin. Quant au système de participation des commerçants, c'est à voir. La subvention, c'est bien, mais nous réclamions un système de jetons pour pousser les clients à revenir. Enfin, ils veulent overbooker les abonnements Browning. En gros, ceux qui payeront un abonnement ne seront pas sûrs d'y trouver place. Enfin, à part à notre initiative, rien n'a été fait pour indiquer clairement le parking Browning ».

Quant au MR, il déplore que la majorité soit restée sourde aux arguments des commerçants. « Or, en s'attaquant à ceux-ci, elle s'attaque aussi à l'attractivité de son centre, aux citoyens qui y habitent et à l'emploi ». Et de pointer du doigt le surcoût important des abonnements pour une TPE ou PME. ■

AURÉLIE DRION